



## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire.*

***Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique KINVARA***

de la société BARCLAY CHEMICALS R&D LTD  
enregistrée sous le n°2018-3461

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 26 novembre 2020.*

Considérant qu'un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu.

Considérant également qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu.

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	KINVARA
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, 15 DUBLIN Irlande
<b>Formulation</b>	Micro-émulsion (ME)
Contenant	36,9 g/L - clopyralid sel de monoéthanolamine (équivalent à 28 g/L de clopyralid) 277,3 g/L - MCPA sel de potassium (équivalent à 233 g/L de MCPA) 72 g/L - fluroxypyr-méptyl (équivalent à 50 g/L de fluroxypyr)
<b>Numéro d'intrant</b>	9984-2018.01
<b>Numéro d'AMM</b>	-
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

**23 FEV. 2021**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105911 Avoine*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105912 Blé*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105913 Orge*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			
15105915 Seigle*Désherbage	3 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
<b>Motivation du refus :</b> L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.			